



Paris, le 14 octobre 2011

**Destinataires** : Mesdames et Messieurs les Présidents de Club

**OBJET** : **CHAMPIONNATS DE PARIS INTERCLUBS PAR EQUIPES**

**CATEGORIES : DAMES ET MESSIEURS 35**

(Phase préliminaire des Championnats de France 2012 correspondants)

**A l'attention des Responsables des Equipes**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint l'ensemble **des Championnats de Paris Interclubs par Equipes 35 ans Dames et Messieurs**. Vous y trouverez la position de votre (vos) équipe (s).

**Les Règlements et Dispositions Spécifiques qui s'y rapportent, sont disponibles sur le site de la Ligue nous y ajoutons quelques remarques :**

- Tous ces championnats sont recomposés à chaque saison sportive par la Commission en fonction de différents critères :
  - ✓ Poids des équipes, résultats de l'année précédente, importance des engagements, nombre de qualifiés en championnat de France, harmonisation catégorielle de l'ensemble sans montées ou descentes automatiques.
- Nous insistons sur le respect du calendrier. Les reports seront acceptés si les rencontres en cause sont disputées avant la fin des 5 premiers tours (w.o. au-delà). Les jours « butoirs » sont précisément : le samedi 14 h 00 pour les Dames et le Dimanche 9 h 00 pour les Messieurs. Vous pouvez néanmoins avancer cette date, si besoin est, en accord avec l'équipe adverse.
- En phase régionale Division Pré Nationale un club qui devrait déclarer forfait lors de la phase finale ne pourra être qualifié pour l'accession au championnat de France.
- La FFT a décidé d'appliquer l'art. 104 alinéa 2 des RS/FFT à compter de l'année sportive 2006 :  
« Le club déclarant forfait lors d'une rencontre à élimination directe perd sa qualification éventuelle à la montée l'année suivante et est alors remplacé par le club classé immédiatement après lui dans la phase régionale, qualificative au Championnat de France. »
- D'autre part, le Comité de Direction de la FFT a décidé que la Division Qualificative des Seniors Plus (division Pré-Nationale), faisait partie intégrante des Championnats de France et, qu'à ce titre, les règlements sportifs se doivent d'être respectés, notamment en matière d'arbitrage et de juge arbitrage.

Il rappelle l'importance de la neutralité du JA et sa qualification minimum de JAE1; qu'une souplesse peut être accordée (pour la Prénationale des Interclubs Seniors plus) en acceptant qu'il soit du club d'accueil, mais qu'il ne doit en aucun cas être joueur ni capitaine d'équipe.

Il précise que les parties de ces divisions doivent être obligatoirement arbitrées, mais que les arbitres, même s'il est préférable qu'ils soient qualifiés, peuvent ne pas disposer de la qualification A1. Il faut pour le moins que l'arbitre soit une personne licenciée FFT.

Date limite pour la qualification aux championnats de France par équipes : 31 octobre.

Calendrier des Championnats de France Interclubs :

- dimanches 4, 11,18 et 25 mars 2012.
- Finales des championnats de France des 35 ans : samedi 31 mars et dimanche 1<sup>er</sup> avril 2012 (lieu à préciser).

Nous vous adressons donc :

- les Championnats précités avec leur calendrier et ordre des rencontres selon les Poules.
- la liste des Responsables d'Equipes
- le règlement additif (nous attirons votre attention sur les pages ci-jointes)

### **ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCHES**

Vous devez maintenant saisir les résultats des rencontres de poules sur le site de la Ligue – Gestion Sportive – Seniors Plus – Championnat de Paris 35 ans, ceci avant de nous adresser comme auparavant les exemplaires rose et bleu de la feuille de match ainsi que ceux des ½ finales et finale.

Ces Championnats sont également inscrits (y compris les exempts) sous la rubrique Dossier – Seniors Plus.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments sportifs et amicaux.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments sportifs et amicaux.



Roger DUPONT  
Président de la Commission Seniors Plus



**REGLEMENT ADDITIF CONCERNANT LES CHAMPIONNATS DE PARIS**  
**INTERCLUBS PAR EQUIPES 35 ans - 2012**

**CLASSEMENTS DES JOUEURS ET COMPOSITION DES  
EQUIPES 35 ANS**

- a) Lors de l'engagement de votre équipe, en septembre 2011, vous avez préciser les classements des 4 joueurs les mieux classés, soit donc leur classement de l'année se terminant le 30/09/2011.
- b) Le championnat est élaboré en tenant compte, entre autres, de ces classements (*rectifiés s'il ya lieu*).
- c) Néanmoins, pendant toute la durée du Championnat de Paris, les équipes sont formées d'après les nouveaux classements qui seront publiés vers le 20 octobre 2011 (saison 2012).
- d) Pour les équipes qualifiées en Championnat de France, à l'issue des Championnats de Paris, leur composition est établie sur la base de ces nouveaux classements.
- e) Depuis la saison 2010, le double en 35 ans se dispute avec le « no ad » (point décisif à 40 A) pour les 2 premiers sets et en cas de 3<sup>ème</sup> set celui-ci est remplacé par un super jeu décisif à 10 points.